

Biens mobiliers après séparation

Par emmanuelleha, le 27/01/2008 à 08:40

Je vivais l'an dernier avec un homme en union libre.

Nous nous sommes séparés. Une grande partie du mobilier et de l'électro ménager était à moi (achat personnel). D'autre part, je lui avais preté de l'argent (5000euros) et avais participé à l'achat d'une automobile d'occasion.

Comme il rencontrait des difficultés financières, j'ai proposé qu'il garde tout cela "en attendant". C'était en avril dernier.

Il ne m'adresse plus du tout la parole et je crains d'essuyer un refus si je lui demande aujourd'hui mes biens.

[s]Quels sont les recours possibles ???

Quels conseils me donner?

Comment lui présenter ma demande avec un appui légal ?[/s]

Merci beaucoup de m'aider

Emmanuelle